

Compte rendu de séance

Réunion de Bureau

Lundi 20 mai 2019 à 18H00

Salle de réunion de la
mairie de Chamblay

Présents

Michel Rochet, Henri Alixant, Philippe Brochet, Virginie Pate, Etienne Rougeaux, Henri Ogier, Jean Charles Koehren, Alain Bigueur, Jean Thery

Excusés

Christine Guyot, Bernard Fraizier

Absents

Pour avis technique

Rémi Gauthier

Objet de la réunion

Validation budget GPECT

Examen de demandes de subventions

Divers

1. Validation budget GPECT

Une nouvelle demande de fonds social européen va être effectuée auprès de la DIRECCTE pour la poursuite du projet GPECT sur la période 2020 2022. Est prévue l'animation du dispositif ainsi que l'animation de l'espace de travail collaboratif.

Le budget du projet GPECT est présenté en séance.

Le bureau est favorable au dépôt du projet et valide le budget prévisionnel.

DEPENSES

Poste de dépense	Année 1-2019	Année 2-2020	Année 3-2021	Année 4-2022	Total
Dépenses directes	49 864,78€	98 899,76€	100 379,76€	19 256,75€	268 401,05€
1. Personnel	25 001,02€	74 036,00€	75 516,00€	19 256,75€	193 809,77€
3. Prestations externes	24 863,76€	24 863,76€	24 863,76€	0,00 €	74 591,28€
Dépenses indirectes	5 000,20€	14 807,20€	15 103,20€	3 851,35€	38 761,95€
Dépenses totales	54 864,98€	113 706,96€	115 482,96€	23 108,10€	307 163,00€

RECETTES

1. Fonds européens	32 918,98€	68 223,96€	69 288,96€	13 864,10€	184 296,00€	60,00%
2. Autofinancement	21 946,00€	45 483,00€	46 194,00€	9 244,00€	122 867,00€	40,00%
Total des ressources	54 864,98€	113 706,96€	115 482,96€	23 108,10€	307 163,00€	100,00%

2. Examen de demandes de subventions

Les Radeliers souhaitent réaliser un DVD sur leur activité. L'association a sollicité Couleurs du Monde pour la réalisation du film.

Pour déposer la demande au Département, il est nécessaire de connaître les contributions locales.

Une subvention de 3000€ est attribuée pour la réalisation de ce DVD au titre de la valorisation du patrimoine local à l'association des Radeliers. Une convention prévoyant le versement en 2 temps sera proposée : 2000€ à la signature et 1000€ à l'issue du projet.

3. Mise à jour du pacte fiscal

Conformément aux conclusions de la dernière CLECT, une simulation a été faite en tenant compte des bases fiscales de chacune des communes concernées. Cette simulation est présentée en séance.

Avec cette option, l'impôt reversé correspond aux bases de la commune. Cette méthode de calcul peut engager les communes à contrôler et réviser les bases fiscales sur leur territoire.

En CLECT, il sera présenté en regard de la proposition une évolution de la DGF depuis 2015.

Le bureau valide le fait de proposer la modification sur une seule année lors de la prochaine CLECT.

4. Divers

Attribution de marché eau potable

Vu la délibération du 9 mai 2019 par laquelle le conseil communautaire a décidé de déléguer au bureau l'attribution du marché de travaux de renforcement des réseaux et de renouvellement des branchements d'eau potable à Mont sous Vaudrey (rue Léon Guignard), Montbarrey (rue du Creux et rue des Prés Bourgeois), Santans (rue de l'Eglise) et La Loye, (rue du Val d'Amour, rue des Croix) et la sollicitation des subventions afférentes

Considérant la proposition de la commission des marchés publics réunie le 14 mai 2019,

Le bureau après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer le marché d'eau potable à l'entreprise ETC TP pour un montant total de 298 061.50 € HT (tranche ferme : 218 075.50 € HT, tranche optionnelle 1 : 43 867.00 € HT, tranche optionnelle 2 : 36 11900 € HT)
- de solliciter les aides de l'Agence de l'Eau
- de solliciter une aide au titre de la DETR sur la base du plan de financement ci-dessous

Dépenses HT		Recettes	
Travaux	298 061.50 €	Agence de l'Eau	149 030.75 €
		Etat	89 418.45 €
		Autofinancement	59 612.3 €
Total :	298 061.50 €	Total :	298 061.50 €

- de prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- d'autoriser le président à signer toutes les pièces afférentes.

MSAP

Un courrier a été reçu ce jour de la part de Patrick Revilloud, indiquant les démarches entreprises par l'association. Le bureau prend acte du courrier.

Un tour de table des financeurs est organisé fin juin. La CCVA pourra à l'issue se positionner.

Divers

La réception de chantier du boulodrome pour les dysfonctionnements aura lieu le lundi 27 mai à 9H30.

Zone pilote Haut Débit du SIDEC : une réunion a eu lieu avec les collectivités concernées, communes et communautés de communes. En amont de la réunion,

les collectivités étaient d'accord pour ne pas refinancer l'opération. Au final, à l'issue de la réunion, les positions étaient différenciées selon les collectivités. La communauté de communes n'est évidemment pas favorable à financer l'acquisition par le département, dans la mesure où elle a déjà financé une première fois en 2013/2014.

La séance est levée à 20h00.

Le Président

Michel Rochet